

Jeudi 20 mai 2010

Mais pourquoi fermer le restaurant scolaire?

Après un communiqué paru sur le site internet de la mairie, suivi d'une réunion avec enseignants, parents, et fonctionnaires municipaux, le maire a abordé le sujet de la sécurité du restaurant scolaire à l'issue du conseil municipal du 7 mai.

Le débat qui a eu lieu a permis de faire apparaître la vérité sur des points importants que M. Palix avait soigneusement dissimulés aux Bandolais, et qu'il a été contraint de reconnaître publiquement.

M. Palix était au courant depuis 2 ans...

Le maire reprend son communiqué : il affirme avoir pris connaissance pour la 1^{ère} fois fin avril, des problèmes posés à l'occasion des travaux de réfection effectués en 2006-2007 (pendant les vacances scolaires) sur le bâtiment du restaurant scolaire d'Octave Maurel.

Travaux qui posaient problème pour la commission de sécurité et l'organisme chargé du contrôle technique, la SOCOTEC. (Nous verrons pour quelles raisons).

Extrait des débats :

Le maire poursuit : « Parmi les archives municipales, nous avons retrouvé un rapport de la SOCOTEC, **adressé en 2008**, qui déclare... » et il énumère la liste de tous les problèmes évoqués par cet organisme.

Mais voilà, à qui ce document a-t-il été adressé en 2008, l'année des élections ?

François Barois intervient : « La SOCOTEC **vous** a écrit en mai 2008 pour vous avertir. »

M. Palix : « On l'ignorait »

F. Barois : « Impossible : vous l'avez signé. »

M. Palix : « Elle nous a écrit en mai, **mais ce dossier est resté dans un tiroir.** »

M. Palix, qui se prétend si soucieux de la sécurité des enfants, oublie dans les archives un courrier important concernant l'école, qu'il nous ressort aujourd'hui, en 2010 ?

Et n'ayant lui-même rien fait pendant 2 ans, c'est son prédécesseur qu'il accuse publiquement d'irresponsabilité ? Et qu'il menace de procès ?

Second élément qui prouve que le maire ne pouvait ignorer ce dossier : la levée de garantie de l'entreprise adjudicataire a été signée par son 1er adjoint, qui l'a confirmé.

Troisième élément :

Un fonctionnaire communal a été formé pour faire des visites de sécurité dans Bandol, visites diligentées par le maire.

A ce titre, cet agent est censé préparer les visites périodiques concernant les ERP (Etablissement Recevant du Public) diligentées, elles, par le préfet et avertir le maire s'il y a un problème.

Réponse du maire : « Il l'ignorait »

Lui aussi ?

Il est légitime de se poser des questions sur le fonctionnement d'une mairie, où les dossiers importants dorment des années dans un tiroir, où personne n'est au courant des problèmes, où la sécurité est l'objet de beaux discours et de communications à la presse, alors que rien n'est fait sur le terrain depuis 2 ans.

Les travaux en question :

Petit rappel : la cuisine du restaurant scolaire est directement reliée au parking du 11 novembre, depuis les années 80.

Ouverture qui n'a jamais posé problème depuis 25 ans pour les différentes commissions de sécurité qui se sont succédé.

En 2006, il a été décidé une légère restructuration du bâtiment, pour répondre aux demandes de la DSV (Direction Sanitaire et Vétérinaire) qui exigeait que les employés de la cantine accèdent à leur vestiaire sans passer par la cuisine, pour de raisons d'hygiène.

D'où la nécessité d'ouvrir un second accès par le parking, accès avec sas, et protégé par une porte en fer.

Il s'agissait aussi de remplacer un peu de carrelage détérioré, revoir l'installation électrique pour améliorer la sécurité et réaliser une petite extension du restaurant en avançant la baie vitrée.

Un architecte a été désigné, ainsi qu'un bureau de contrôle, la SOCOTEC.

Mais 2 difficultés sont survenues :

- pour obtenir un avis favorable de la commission de sécurité, au sujet de ce second accès, il fallait prouver que le parking était, soit conforme aux normes actuelles (ce qui n'est pas le cas), soit conforme aux normes de 1985, l'époque de sa construction. Or, aucun organisme n'a pu se charger de ce travail et donc fournir les documents. D'où l'impossibilité d'obtenir cet accord. Ce qui explique les retraits des 2 permis, dans l'attente de trouver une solution.

Les exigences de la DSV et celles de la commission de sécurité étaient contradictoires, comme l'a reconnu le maire:

Extrait des débats :

M. Palix : « On se trouve devant le même dilemme. D'un côté la sécurité nous dit : « si vous communiquez avec le parking, niet. » Et les services vétérinaires m'ont dit : « Si vous ne faites pas la communication, on demande la fermeture de votre cuisine. »

- La demande d'installation d'une alarme généralisée.

Il y a bien une alarme pour la restauration scolaire, alarme sonore située dans la cuisine, et une autre alarme pour l'école, cantine et école étant situées dans des bâtiments distincts.

La visite périodique de la commission de sécurité 2004 avait donné un avis favorable, comme toutes celles des années antérieures.

Voilà que la nouvelle commission a demandé une alarme généralisée englobant l'école et la cantine.

Cette demande a été jugée abusive, les locaux étant entièrement séparés et les 2 systèmes en place incompatibles. Il aurait fallu refaire l'ensemble, on a donc temporisé, avec raison, puisque la commission de sécurité vient de renoncer à cette exigence.

- Aucune solution n'ayant été trouvée pour le sas, il a été décidé fin 2007 de refermer le second accès au parking et de déposer un permis dans ce sens. Mais l'architecte en charge du projet avait entre temps quitté la région et n'a pu être joint. Ce qui a tout retardé.

Le préfet a-t-il demandé la fermeture du restaurant ?

Il suffit de lire sur internet la lettre du préfet pour constater qu'il ne l'a jamais demandée. Le mot « fermeture » n'est jamais utilisé.

« L'émission d'un avis défavorable à la poursuite de l'activité du restaurant scolaire » est une procédure administrative qui laisse le temps de remédier aux problèmes soulevés.

Le maire pouvait donc parfaitement mettre en place des mesures transitoires, pour réaliser pendant l'été les trois prescriptions demandées par le préfet.

D'autant plus que c'est ce que le service préventionniste des pompiers lui a proposé : 2 agents supplémentaires, avec mégaphone et installation d'une alarme provisoire.

Simple, peu onéreux et efficace.

Le maire a refusé.

Contrairement à ce que M. Palix veut faire croire, les écoliers n'ont jamais été en danger.

Sinon le préfet aurait ordonné la fermeture pure et simple.

François Barois affirme que lui aurait maintenu ouverte la cantine, que d'ailleurs ses propres enfants ont fréquentée pendant toute leur scolarité.

Réaction du Maire : « Vous êtes un criminel ! »

On peut s'interroger sur la gestion de ces problèmes par M. Palix.

Pourquoi cette dramatisation ? Plus de 40 personnes réunies par le maire « la voix saccadée, la gorge nouée, les yeux embués » (Var-Matin du 6 mai), des communiqués et déclarations remplies de fausses informations.

Et pour terminer, une fermeture que personne ne lui a réclamée, avec le déplacement quotidien de centaines d'enfants et tous les risques que cela pourrait comporter.

Avec à la clé, la stigmatisation de son prédécesseur et la menace de procès contre lui.

Une de plus.

Nous venons d'assister au même scénario, joué inlassablement depuis 2 ans : l'audit et la ruine de la ville (démentie par les résultats comptables), la fausse mise sous tutelle, le rapport de la cour des comptes (vite enterré) et maintenant, la « mise en danger de la santé de nos enfants ».

Nous déplorons qu'à des fins purement politiciennes, le maire ait pris une décision qui pénalise les enfants.

Par Bandol pour tous